

La CVI prolonge et développe son opération Eco-logis

A l'occasion de son assemblée générale ordinaire qui se tient aujourd'hui à Lausanne, la Chambre vaudoise immobilière (CVI) étend et prolonge jusqu'au 31 octobre prochain l'opération Eco-logis lancée pour une année au printemps 2008. Cette opération vise à inciter ses membres à réaliser un diagnostic énergétique de leur maison ou de leur immeuble, si la construction est antérieure à 1990. La CVI leur propose, à un prix préférentiel modeste, une expertise et des recommandations dont la mise en œuvre leur permettra de faire des économies d'énergie.

Depuis son lancement en mai 2008, 260 particuliers ont profité de cette offre réservée aux membres de la CVI ayant payé leurs cotisations 2008 et 2009 et propriétaires d'une maison ou d'un immeuble comprenant au maximum 6 logements. Le montant de l'expertise était fixé à 300 francs tout compris. Cette action initialement lancée pour une année est maintenue telle quelle jusqu'à la fin du mois d'octobre 2009.

Sur la base des mêmes principes (date de construction antérieure à 1990 et affiliation du propriétaire à la CVI pendant deux ans au moins), l'offre est en outre étendue à tous les immeubles d'habitation, quelle que soit leur taille. Le montant de la contribution des membres de la CVI à l'expertise varie en fonction du nombre de logements par immeuble: 300 francs jusqu'à 6 logements, 500 francs entre 7 et 12 logements, 900 francs entre 13 et 20 logements et 1'100 francs pour plus de 20 logements.

Les prestations fournies

Pour réaliser cette campagne, la CVI a conclu un partenariat avec Ecobuilding, une association sans but lucratif qui a pour objectif d'aider les propriétaires immobiliers à rénover leurs bâtiments sur le plan énergétique. Les 250 premières inscriptions enregistrées entre le 4 mai et le 31 octobre 2009 seront prises en compte.

Les membres de la CVI qui souscriront à l'opération bénéficieront de deux prestations:

1. L'accès sur le site internet d'Ecobuilding à de nombreuses informations pratiques et à un outil de simulation qui leur permet de déterminer le potentiel d'économie d'énergie de leur bâtiment par rapport aux normes SIA et Minergie et de calculer les coûts approximatifs des travaux de rénovation nécessaires.
2. Un diagnostic énergétique personnalisé de leur bâtiment sur la base d'une visite des lieux par un expert et d'une analyse technique de l'enveloppe du bâtiment, des installations de chauffage et des consommations d'eau et d'électricité. Cette étude débouche sur des recommandations relatives aux mesures à prendre (travaux de rénovation prioritaires et/ou modifications de comportements de consommation d'eau et d'électricité).

Le relais indispensable des politiques publiques

La CVI est convaincue de l'utilité de ce type de campagnes de sensibilisation des propriétaires aux potentiels d'économies d'énergie. Pour avoir des effets à grande échelle, elles doivent cependant être relayées par de fortes politiques publiques: possibilité de déductions fiscales, affectation partielle de la taxe CO₂ à l'assainissement énergétique des immeubles, etc.

* * * * *

Pour tout renseignement complémentaire :

Olivier Feller, directeur de la CVI, 021 341 41 41
Voir aussi www.cvi.ch et www.ecobuilding.ch